

13 février 2017

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le
13 février. 2017 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :

Léonard Raby, Jean Lanthier, Jason Carrière, René Ouellet,
Hélène Laprade, Carol Danis.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, l'Adjoint au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais est aussi
présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance.
7. Rapports comités / commissions :
 - a) Travaux publics
8. Avis de motion.
9. Adoption de Règlements :
 - a) Règlement N° : SQ-06-001-A (No : 01-2017) modifiant le règlement numéro SQ 06-001 (No : 02-2007) concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.
10. Commission Administrative :
 - a) Inscription/déplacement : diverses formations ;
 - b) Signature financement camion 6 roues ;
 - c) Engagement financier 2017 : Coop de santé de Thurso ;
 - d) Augmentation salaires élus 2017 ;
 - e) ADMQ juin 2017 : déplacement / inscription Mario Boyer & Hugo Blais ; Congrès ;
 - f) Adoption organigramme.
11. Commission de Sécurité :
 - a) Entente formation pompiers : adhésion de St-Émile-de-Suffolk ;
 - b) Pedzone.
12. Commission des Travaux publics :
 - a) Prélèvement/analyse de l'eau : Asisto ;
 - b) Réparation Dodge Dakota 2016 : garage de débosselage Lanoie ;
 - c) Perceuse à colonne industriel : Techni-Scie ;
 - d) Inscription/déplacement – mutuelle UMQ santé sécurité : contremaitre/adjoint au dir. ;
 - e) Appel d'offres 2017TH-EB29 : entretien des bâtiments municipaux ; (2)
 - f) U.F achat analyseur de chlore ;
 - g) U.F. achat Pass10 ;
 - h) Porte-remise U.F : Portes interprovincial.
13. Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement :
 - a) Cueillettes DDD ;
 - b) Projet géomatique ;
 - c) CPTAQ- demande halte routière ;
 - d) Programme équipement de récupération aires publiques municipales : NI Corporation.
14. Commission de l'Aménagement et de l'Embellissement du territoire :
 - a) Tricentris : subvention 2017.
15. Commission des Loisirs, des arts et de la Culture :
 - a) 75^e anniversaire Cercle des Fermières ;
 - b) Zumbathon ;
 - c) Participation financière à Fête St-Jean du Club Optimiste ;
 - d) Signature bail 2017 bibliothèque municipale ;
 - e) Abrogation et remplacement de la Politique de location de salles ;

13 février 2017

- f) Entente participation Tour de la Petite-Nation BMR ; (3)
- g) Regroupement OMH- intégration.
- 16. Rapport du maire.
- 17. Nouvel Avis de Motion.
- 18. Divers :
 - a) PG accompagnement ;
 - b) Inscription/déplacement – développement social/transport collectif ;
 - c) Inscription/déplacement – conférence sur le maillage arts-affaires;
 - d) Bacs bleus/verts : inventaire à Coop Agrodor ;
 - e) Commandite déjeuner des élus : Centraide Outaouais ;
 - f) Inscription/déplacement–Conférence sur accueil investisseurs étrangers : maire ;
 - g) UMQ : programme d’assurances des OBNL ;
 - h) Utilisation gratuite local centre communautaire : CR3A ;
 - i) Appui M. Iracà- Autoroute 50.
- 19. Affaires nouvelles :
 - a) Signature convention Politique Familiale ;
 - b) Quote-part 2017 MRC Papineau ;
 - c) Appui MRC : Brancher pour innover ;
 - e) Entente services aux sinistrés : Croix-Rouge ;
 - f) UMQ mission bois d’œuvre : maire ;
 - g) Voilà! plateforme : loisirs et permis en ligne.
- 20. Parole au public.
- 21. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2017-02-031

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE l’ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2017-02-032

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal du 9 janvier 2017 a été remise à chaque membre du Conseil à l’intérieur du délai prévu à l’article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d’en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2017 soit approuvé.

Adoptée à l’unanimité.

Rés. : 2017-02-033

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

D’approuver la liste des comptes ci-après :

et d’autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

13 février 2017

Chèques des élus et employés pour la période du 2016-12-25 au 2017-01-21 totalisant 57 089.73 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2017-01-07 au 2017-01-31 totalisant 155 082.72 \$ (No : 43788 à No : 43855) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2017-01-31 totalisant 48 991.98 \$ (No : 2398 à No : 2421) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2017-01-31 totalisant 96 714.50 \$ (No : 286 à No : 289).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-034

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement No : SQ-06-001-A (No : 01-2017) modifiant le règlement numéro SQ 06-001 (No : 02-2007) concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-035

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement d'employé(e)s aux formations suivantes :

- 23 février 2017
COMAQ
Laval
Chantal Côté, assistante-sec.-très.
HugoBlais, adjoint au directeur
- Présider une élection
445 \$ + taxes
(chacun)
- 18-19 avril 2017
COMBEQ
Drummondville
Francis Masse, inspecteur en bâtiment
- Méthodologie et techniques
d'inspection des bâtiments
759 \$ + taxes
- 20 avril 2017
COMAQ
Laval
Mario Boyer, directeur général
- Approvisionnement municipal :
Introduction, application et aspects
pratiques
445 \$ + taxes
- 27 avril 2017
Drummondville
445 \$ + taxes

13 février 2017

- COMAQ Mario Boyer, directeur général
- Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : mode d'emploi et conseils pratiques
- 9 juin 2017 Drummondville 445 \$ + taxes
COMAQ Mario Boyer, directeur général
- Réussir les séances du conseil municipal et l'accueil des nouveaux élus

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tout document nécessaire au financement d'un camion six(6) roues Freightliner avec la BANQUE HSBC CANADA.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 5 000 \$ à la Coopérative de solidarité en soins de santé de Thurso pour respecter son engagement financier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-038

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'augmentation du salaire des élus de 0.7 % à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-039

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

13 février 2017

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de Messieurs Mario Boyer, secrétaire-trésorier et Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, au Congrès de l'ADMQ qui se tiendra les 14-15-16 juin 2017 à Québec, au coût de 519 \$ plus taxes par participant.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-040

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'organigramme de la Ville de Thurso tel que préparé par Messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-041

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que l'ensemble des membres de l'entente intermunicipale ont accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion à ladite entente ;

ATTENDU la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du *Code municipal du Québec*, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente :

13 février 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau.

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau et à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-042

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'achat de 10 nouvelles Pedzone avec accessoires (ancrages et époxy) et 10 pièces au sol en sus.

QU'un budget de 3 500 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-043

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Asisto à procéder aux prélèvements à l'eau brute et à l'eau potable pour analyse des substances présentes.

QU'un budget de 2 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-044

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les réparations au camion Dodge Dakota 2006 par Garage Débosselage Lanoie inc., à savoir :

13 février 2017

- Estimé #80 réparation/accident 725.58 \$ plus taxes
- Estimé #81 entretien rouille 1 813.56 \$ plus taxes

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-045

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 17 janvier 2017 de Techni-Scie, au montant de 1 099 \$ plus taxes, pour l'achat d'une perceuse à colonne industriel avec garde de sécurité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-046

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription et le déplacement de Messieurs Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, et Richard Prévost, contremaitre, à la tournée de la mutuelle UMQ en santé et sécurité qui se tiendra le 23 mars 2017 à Wakefield.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-047

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le cahier des charges pour l'entretien des bâtiments municipaux 2017-2020 tel que préparé par M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, et approuvé par Me Marc Tremblay, avocat.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-048

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande sur appel d'offres des soumissions pour l'entretien des bâtiments municipaux 2017-2020 selon

13 février 2017

le cahier des charges préparé à cet effet et disponible à compter du 16 février 2017 sur le site Se@o (www.seao.ca).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention "Soumission - Entretien des bâtiments municipaux 2017-2020" à l'adresse suivante :

Bureau du Secrétaire-trésorier & Directeur général
Ville de Thurso
161, rue Galipeau
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE le contrat soit d'une durée de trois (3) ans.

QUE les soumissions respectent toutes les conditions exigées.

QUE seuls sont admis à soumissionner, les entrepreneurs qui sont dûment autorisés à faire affaire au Québec, qui sont membres d'un comité paritaire et qui possèdent une expérience d'au moins trois (3) ans dans l'entretien des bâtiments publics, commerciaux ou institutionnels.

QUE les soumissions doivent obligatoirement être déposées dans une enveloppe scellée au plus tard le jeudi 9 mars 2017, à 14 heures et elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions dans le bureau du secrétaire-trésorier & directeur général, à la même adresse, conformément à la Loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-049

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'achat d'un analyseur de chlore en réserve à l'usine de filtration de Chem Action pour un montant de 5 300 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-050

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

13 février 2017

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso l'achat de produits Pass10 à l'usine de filtration de Kemira pour un montant de 3 186.96 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-051

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Portes Interprovincial #20170202 datée du 2 février 2017 au montant de 2 193 \$ plus taxes pour l'installation d'une nouvelle porte à la remise de l'usine de filtration.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-052

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'offrir des cueillettes de déchets domestiques dangereux à ses résident(e)s :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso effectue des cueillettes de déchets domestiques dangereux les 24 mai et 11 octobre 2017 au garage municipal en collaboration avec la compagnie « Laurentide re/sources ».

QUE M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso les différentes ententes de services avec « Laurentide re/sources » pour la disposition et le transport des matières DDD ainsi que pour toute formation nécessaire à notre personnel.

QU'un budget de 4 000 \$ soit prévu à cet effet.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition de Mme Mylène Pilon à titre de technicienne lors des journées de cueillettes DDD au garage municipal au taux horaire de 28 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-053

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

13 février 2017

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso continue son projet « Géomatique » à son service d'urbanisme en 2017.

QU'un budget de 13 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-054

ATTENDU QUE la ville de Thurso a reçu, le 13 janvier 2017, une demande d'autorisation d'aliénation/lotissement et d'utilisation d'une partie du lot 4 852 598 à une fin autre que l'agriculture de la part de Julie Côté mandataire de la Société Construction GAB Inc. pour la construction d'une halte routière avec service et d'un marché public de produits de la ferme ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) demande à la Ville de Thurso de lui transmettre une recommandation dans le dossier 414640, conformément à l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) et ce, dans les 45 jours suivants cette demande ;

ATTENDU QUE la recommandation de la Ville de Thurso doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de ladite Loi ;

ATTENDU QUE cette recommandation tient compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement 2017, des dispositions du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire numéro 152_2015;

IL EST PROPOSÉ PAR. MONSIEUR RENÉ OUELLET

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de Ville de Thurso recommande à la Commission de protection du territoire du Québec d'accorder l'autorisation dans le dossier numéro 414640, conformément à l'article 58.2 et selon les critères énumérés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

CRITÈRES ÉNUMÉRÉS À L'ARTICLE 62, LPTAA	
Potentiel agricole du lot :	<u>Moyen (2-8w 7-2r)</u> <i>Contraintes d'humidité</i> <i>Effleurements rocheux</i>
Potentiel des lots avoisinants :	<u>Faible (5-6t 7-4t)</u>
Possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	<u>Facteurs limitatifs (2-8w 7-2r)</u> <i>Contraintes d'humidité</i> <i>Effleurements rocheux</i>
Conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Peu de conséquence ; Superficie actuellement peu ou pas utilisée pour des fins agricoles ; Aucun bâtiment agricole présent.

13 février 2017

Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	2 établissements de production (bovins et moutons) les plus près sont situés à environ 1000 mètres des limites du projet.
Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucun emplacement disponible pour la réalisation d'un projet d'halte routière autoroutière à proximité de l'autoroute 50 et la route 317.
Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Cette dernière sera maintenue. Peu d'impact.
Effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	aucun effet sur les ressources d'eau. Le sol pourrait être réutilisé ailleurs dans la région.
Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Pas d'impact sur la viabilité des propriétés agricoles avoisinantes.
Effet sur le développement économique	Très significatif. La route 317 est un axe routier important dans la région puisqu'il dessert Thurso, Lochaber Canton, Lochaber Ouest, Saint-Sixte, Ripon et d'autres municipalités plus au Nord depuis l'autoroute 50 et la route 148. Elle dessert aussi le traversier qui mène à la route 17 et l'autoroute 417 du côté Ontarien.
Conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	Les travaux visent à faire de la route 317 et l'échangeur de la 50 un carrefour routier majeur permettant de soutenir les activités économiques locales et régionales déjà en place.
Conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire	Schéma 2017 : oui RCI # 152_2015 : oui Avis du Ministère 26 mars 2016 : oui
Conséquences d'un refus pour le demandeur	Ne peut pas implanter la halte routière.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-055

CONSIDÉRANT la demande déposée à Éco Entreprises Québec au programme d'aide financière pour la récupération hors foyer « Aires publiques municipales » ;

CONSIDÉRANT la lettre d'acceptation du 21 décembre 2016 au dit programme pour le financement à 70 % d'équipement de récupération TULIA à 2 voies :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

13 février 2017

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition # 2646 du 15 novembre 2016 de NI Corporation, au montant de 12 920 \$ plus taxes, pour l'achat de 16 TULIAS de récupération 2 voies.

QUE la municipalité s'engage à retirer les poubelles uniques dans les endroits ciblés, tel que stipulé dans le programme.

QUE M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Thurso tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-056

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #13361 de Tricentris datée du 20 janvier 2017, au montant de 4 481.17 \$ plus taxes pour la subvention régulière 2017

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-057

CONSIDÉRANT les célébrations entourant le 75^e anniversaire du Cercle de Fermières de Thurso ;

CONSIDÉRANT que la programmation des activités de l'organisme sera bonifiée pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT la demande de don et commandite déposée par le Cercle de Fermières :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accorde la gratuité de la salle du centre communautaire pour leurs activités :

- Exposition régionale, congrès de fédération, salon artiste les 28-29-30 avril 2017
- Clôture du 75^e anniversaire 1^{er} et 2 décembre 2017

QU'un budget de 500 \$ soit prévu pour supporter les célébrations.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-058

CONSIDÉRANT la demande de don et commandite déposée par le Club Optimiste de Thurso pour la tenue d'un zumbathon le 8 avril 2017 dont les profits seront versés à la Société canadienne du cancer :

13 février 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle communautaire le 8 avril prochain par le Club Optimiste de Thurso pour l'organisation d'un zumbathon.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-059

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Club Optimiste de Thurso et la Ville de Thurso lors des activités de la fête de la St-Jean en 2016 ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de répéter le partenariat avec le Club Optimiste de Thurso pour bonifier les activités de la fête de la St-Jean en 2017 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme au Club Optimiste de Thurso son désir de participer financièrement à la fête de la St-Jean en 2017 afin de bonifier les activités en contribuant aux frais à raison de 50 % jusqu'à un maximum de 7 500 \$.

QUE le Club Optimiste présente un bilan financier des activités de la fête de la St-Jean.

QUE l'engagement de la municipalité soit effectué suite à la présentation de pièces justificatives (factures originales).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-060

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso une modification au bail de la bibliothèque avec M. Pascal Bibeau, soit une augmentation de 2 % à 1 075.11 \$ à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-061

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

13 février 2017

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso abroge et remplace la Politique de location de salles, suite à la modification de plusieurs articles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-062

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement JOURS J BMR la Ville de Thurso doit mandater une personne pour signer l'entente de participation à l'évènement Le tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, au nom de la Ville de Thurso pour une durée de 1 an pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de participation à l'évènement Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017 pour un (1) an, soit l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-063

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, la Ville de Thurso doit autoriser une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Mme Mélissa Brousseau, responsable de l'évènement Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, à faire une demande de permis d'évènement au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-064

ATTENDU QUE dans le cadre de l'évènement Tour de la Petite-Nation BMR Groupe Yves Gagnon 2017, la Ville de Thurso doit autoriser l'affichage à

13 février 2017

partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Mme Mélissa Brousseau, responsable de l'évènement Tour de la Petite-Nation BMR Yves Gagnon 2017, à afficher à partir du 15 avril 2017, sur notre territoire pour l'édition 2017 qui se déroulera le 10 juin 2017, et ce, tout en respectant les normes d'affichage de la Ville de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-065

CONSIDÉRANT le projet de regroupement des OMH requis par le gouvernement et la SHQ ;

CONSIDÉRANT les intentions du C.A de l'OMH de Thurso et du Conseil municipal de la Ville de Thurso de s'intégrer à l'OMH de Gatineau ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un document de réflexion par l'OMH de Gatineau ;

CONSIDÉRANT les récentes rencontres des C.A des offices municipaux et des conseils municipaux de la MRC Papineau visé par le regroupement ;

CONSIDÉRANT les spécificités des différentes municipalités ;

CONSIDÉRANT que la MRC Papineau ne déclarera pas sa compétence en logement social ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre du 1^{er} février dernier des municipalités de Montebello-Fassett-Papineauville-Chénéville-Val des Bois et Thurso, il a été convenu que Thurso s'intégrera à l'OMH de Gatineau tandis que les autres municipalités continueront leur réflexion quant à un regroupement potentiel (moins de 100) ;

CONSIDÉRANT l'intention du C.A de la Ville de Thurso de débiter les discussions avec l'OMH de Gatineau en vue de l'intégration de l'OMH de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate M. Benoit Lauzon maire, à négocier l'intégration de l'OMH de Thurso à l'OMH de Gatineau suivant les conditions et/ou paramètres :

13 février 2017

- Cession des actifs et passifs
- Gestion des immeubles
- Territoire désigné de Thurso avec priorité aux résident(e)s de Thurso
- Budget dédié aux immeubles de Thurso avec approbation par le C.A
- Nomination de personnes responsables de chaque parti pour maintenir de bonnes communications

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-066

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 11 janvier 2017 de PG Solutions au montant de 3 682 \$ plus taxes pour deux (2) journées de service d'accompagnement (juin-décembre).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-067

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'inscription et le déplacement des personnes ci-dessous pour les ateliers et le forum régional suivants à St-André-Avellin :

- 26/01/2017 Rassemblement pour le développement social sur le territoire de la MRC Papineau
15 \$ / participant
 - René Ouellet, conseiller
 - Hugo Blais, adjoint au directeur
- 02/02/2017 Forum sur le transport collectif dans la MRC Papineau
 - Benoit Lauzon, maire
 - Carol Danis, conseiller
 - Richard Raby, bénévole conducteur
 - Solange Larocque, club des aînés
 - Julienne Deschambault, club des aînés

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-068

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

13 février 2017

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'inscription et le déplacement de M. René Ouellet, conseiller, au dîner-conférence sur le maillage arts-affaires en compagnie de Mme Isabelle Hudon de la Financière Sun Life Québec et Canada, organisé le 30 janvier 2017 par la Chambre de Commerce de Gatineau à la Maison de la Culture, au coût de 65 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-069

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la vente de son inventaire de bacs roulants (verts et bleus) pour les ordures et le recyclage ainsi que les pièces en notre possession à Agrodor.

QUE le prix de vente soit établi au prorata du nombre de bacs remis en regard de la facture #418682 du 4 janvier 2017 de Loubac.

QU'Agrodor s'engage à maintenir un inventaire pour répondre aux besoins des résidents de Thurso à des prix concurrentiels et qu'il participe au programme « nouveaux arrivants » en acceptant les certificats rabais (mensuellement Agrodor facturera les certificats acceptés).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-070

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso adhère au plan de « commanditaire partenaire » au coût de 150 \$ dans le cadre du *Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais* qui se tiendra le 23 février de 6 h à 11 h dans les restaurants participants.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-071

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'inscription et le déplacement de M. Benoit Lauzon, maire, à la *Conférence sur l'accueil d'investisseurs étrangers* qui s'est tenue au centre communautaire de Wakefield le 31 janvier 2017, au coût de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité.

13 février 2017

Rés. : 2017-02-072

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la municipalité de Thurso à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000802	Coopérative de solidarité en soins de santé de Thurso	156 rue Galipeau
OSBL-0100516	Salon des Jeunes de Thurso	299, rue Victoria C.P. 3443
OSBL-0103177	L'Amical de Thurso	255 St-Louis

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-073

CONSIDÉRANT l'offre de service du Comité régional troisième âge Papineau (CR3A) pour une clinique d'impôt gratuite qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

13 février 2017

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de la salle communautaire le 16 mars 2017 pour la tenue d'une clinique d'impôt par le CR3A.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-074

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie les démarches entreprises par M. Alexandre Iracà, député de Papineau et de ses collègues de l'Outaouais et du comité d'Argenteuil pour l'élargissement de l'autoroute 50 pour la sécurité des usagers.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-075

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise ;

- à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles ;
- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et **qui souhaitent la mettre à jour.**

ATTENDU QUE la Ville de Thurso a présenté en 2016-2017 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QUE la Ville de Thurso désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

Que les membres du conseil municipal d'autoriser M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso la convention d'aide financière 2016-2018 dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-076

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

13 février 2017

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous à la MRC Papineau, représentant la quote-part 2017 de 149 571.06 \$, à savoir :

	Administration	
• #202131	01-03-2017	42 079.13 \$
• #202132	01-07-2017	42 079.13 \$
• #202133	01-09-2017	42 079.13 \$
	Parc industriel	
• #202134	01-03-2017	7 777.89 \$
• #202135	01-07-2017	7 777.89 \$
• #202136	01-09-2017	7 777.89 \$

(à venir téléphonie IP)

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-077

ATTENDU que le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU le projet « Fibre à la maison (FTTH) » présenté au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017 par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que le projet « Fibre à la maison (FTTH) » permettrait d'accroître la vitesse du service Internet haute vitesse dans les secteurs mal desservis permettant ainsi de boucler le réseau entre les Municipalités de Ripon et de Mayo;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, le dépôt d'une demande de subvention auprès des deux paliers gouvernementaux en vue de la réalisation du projet ;

ATTENDU que la date limite pour présenter un projet dans le cadre du programme « Brancher pour innover » est le 20 avril 2017;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) » aux membres du Comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 1^{er} février 2017 ;

13 février 2017

ATTENDU les avantages que le projet « Fibre à la maison (FTTH) » apportera aux municipalités concernées ainsi qu'au réseau de fibre optique détenu par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie le projet de « Fibre à la maison (FTTH) » de la MRC de Papineau, lequel sera déposé auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement requis pour le réaliser ;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-078

ATTENDU QUE les villes/municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitres S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27) ;

ATTENDU QUE les villes/municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistres ;

13 février 2017

ATTENDU QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la volonté de la Ville et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR CAROL DANIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise Messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso la lettre d'entente pour les Services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la CROIX-ROUGE (division du Québec).

QUE la Ville de Thurso s'engage à payer la contribution de 0.16 \$ /per capita.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-079

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LÉONARD RABY

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la participation (ainsi que les frais) de M. Benoit Lauzon, maire, à la mission de l'UMQ auprès du Gouvernement fédéral dans le dossier du « Bois d'œuvre » qui a eu lieu les 7 et 8 février 2017.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-080

CONSIDÉRANT la nouvelles plateforme web Voilà!/AccèsCité Loisirs et permis en ligne pour l'inscription aux activités de loisir ;

CONSIDÉRANT la nécessité de recouvrir à un service de paiement électronique aux fins des opérations courantes (visa/ MasterCard) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Boyer, directeur général et secrétaire trésorier ou M. Hugo Blais, adjoint au directeur

13 février 2017

et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville un contrat de service
« Solution de paiement Internet » avec CT Paiement.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2017-02-081

MONSIEUR LÉONARD RABY PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR RENÉ OUELLET

QUE la présente séance soit levée à 20 heures 10.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Benoît Lauzon, Maire

(signé)

Hugo Blais, Adjoint au dir.